

SALON TECH'OVINS**Projet d'intervention de Monsieur Jean-Marc Bournigal, DGPAAT****Monsieur le Président,**

Mesdames et messieurs les élus,

Mesdames, Messieurs,

Je vous présente les regrets du Ministre, retenu par des engagements auxquels il ne pouvait se soustraire. Le Ministre m'a chargé de le représenter aujourd'hui et j'en suis très honoré.

Tech'ovin se tient cette année dans une ambiance bien différente de celle d'il y a deux ans. C'est une chance pour moi d'assister à cette manifestation, marquée par votre objectif de « reconquête ovine ». La filière ovine continue de se battre et il me revient de dire en quelques mots comment l'Etat compte vous accompagner et vous encourager dans cette voie.

[Bilan de santé]

Je souhaite commencer par un point important acquis de haute lutte au cours de ces derniers mois, à savoir le rééquilibrage des aides en faveur de l'élevage ovin dans le cadre du bilan de santé de la Politique Agricole Commune. Ce rééquilibrage des aides en faveur de la filière ovine a pu se faire dans la mesure où il s'intègre dans une réflexion qui reconnaît la place prépondérante de l'élevage ovin dans notre agriculture.

Les orientations souhaitées par le Chef de l'Etat et prises sous l'autorité du Premier ministre conduisent à réorienter dès 2010 près de 1,4 milliard d'Euros, soit 18% des aides directes reçues par les agriculteurs.

Au titre d'une de ces orientations, celle en faveur du soutien de l'élevage à l'herbe, 700 millions d'Euros (article 63 du règlement CE) sont ainsi mobilisés pour créer un soutien spécifique aux surfaces en herbe consacrées à l'élevage sous la forme de

DPU.

L'enveloppe spécifique de 125 millions d'euros destinées à la nouvelle aide aux ovins dans le cadre de l'article 68 répond également à l'objectif de consolidation de l'économie agricole et de l'emploi sur l'ensemble de notre territoire. En outre, la revalorisation de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) dont bénéficient les territoires de montagne s'inscrit elle aussi dans cette orientation.

[article 68, facteurs de progrès économique]

L'article 68 du bilan de santé a été fortement défendu par la France, afin d'offrir un soutien conséquent aux filières fragilisées, dont la filière ovine.

Sur la base de cet article, une aide conséquente va pouvoir être attribuée. Elle vise à vous accompagner pour pérenniser la production et enrayer la chute observée depuis plusieurs années.

Elle doit aussi encourager la structuration de la filière. C'est pourquoi certains critères d'attribution ont été élaborés, de façon concertée avec l'ensemble des représentants des producteurs.

Ainsi, l'aide aux ovins de l'article 68 sera accessible aux éleveurs demandant l'aide pour **au moins 50 brebis**, car il est normal d'orienter cette aide vers les troupeaux de professionnels. Par ailleurs, il est prévu de demander une productivité minimale, tout en tenant compte des régions où la productivité est naturellement moindre.

Pour encourager un plus fort regroupement de l'offre et une meilleure gestion de la commercialisation, une majoration de 3 Euros est prévue pour les éleveurs adhérant à une organisation de producteurs commerciale ou à ceux ayant conclu un contrat de commercialisation. Sur ce dernier point, il sera nécessaire que l'interprofession propose un contrat type et participe à sa diffusion.

Comme l'a bien dit M. Préveraud, vous devons profiter de cette occasion unique pour préparer votre production aux défis de

l'après 2013. En effet, la volonté de renforcement de la filière affichée par les éleveurs d'ovins a été un des facteurs qui a permis de justifier le rééquilibrage.

[aides d'urgence]

Le soutien du Gouvernement à la filière ovine s'est exprimé bien avant le bilan de santé. Sur les trois dernières années, ce sont plus de 80 M€ d'aides qui ont été apportés à la filière au travers du fonds d'allègement des charges, de la mobilisation de la réserve de DPU et de mesures d'accompagnement de la fièvre catarrhale ovine.

Ces aides d'urgence visaient à passer un cap difficile dans l'attente de l'année 2010 et des premiers effets du bilan de santé.

Elles ont été élaborées afin de tenir au compte au maximum des réalités, dans les limites de ce qu'il était alors possible de faire. Même s'il y a encore quelques cas pour lesquels l'instruction de l'aide d'urgence de 2009 n'est pas close, l'essentiel de la demande a pu être traité. C'est bien un soutien sans précédent qui a été apporté à la filière ovine.

[suite du rapport du CGAAER]

L'augmentation des aides directes seules ne sera pas suffisante pour relancer l'économie du secteur ovin. Le Ministre est bien conscient que la filière ovine, sous l'impulsion de Serge Préveraud, président de la Fédération nationale Ovine (FNO), s'est engagée dans un travail approfondi visant la « reconquête ovine ».

Il y a plusieurs mois, le conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et de l'espace rural (CGAAER) a remis au Ministre de l'agriculture un rapport sur l'organisation économique de la filière ovine.

Suite à ce rapport, un important travail de concertation au sein de 3 groupes de travail a été enclenché par les professionnels, sous l'égide de FAM et de la DGPAAT, avec des premiers documents de synthèse établis par FranceAgriMer et l'INAO au Ministre en juillet dernier. Certaines discussions doivent encore

être menées à leur terme dans les semaines à venir par l'ensemble des professionnels en ce qui concerne l'appui technique.

Toutes les pistes d'actions préconisées dans ces deux rapports méritent d'être soutenues, approfondies et menées à terme. Je vous fais part des encouragements du Ministre à poursuivre vos efforts et à déboucher rapidement sur des mesures structurelles qui permettront de relancer la filière.

Si nombre d'actions relèvent de la responsabilité des acteurs de la filière, le Ministère sera, en ce qui le concerne, prêt à mettre en œuvre les actions réglementaires nécessaires à la structuration de la filière et à soutenir financièrement certaines actions par le biais notamment des outils existants au sein de FAM : les projets filières, les aides aux investissements matériels, les aides à la restructuration des entreprises.

La loi de modernisation agricole se penchera sur les moyens de renforcer la contractualisation avec l'aval de la filière. Ce travail devra être mené avec la FNO au cours de cet automne.

S'agissant des aspects relatifs aux signes de qualité, un certain nombre de travaux pourra être engagé rapidement au sein de l'INAO tant pour ce qui concerne l'amélioration de l'offre d'agneaux sous signe de qualité, notamment en termes de lisibilité des produits, que sur le développement de la communication.

[Identification]

La filière ovine continue à investir pour sa sécurité alimentaire et s'apprête à démarrer l'identification électronique obligatoire en vertu de la réglementation communautaire.

A la demande de la filière, l'identification électronique concernera tous les ovins nés à partir de juillet 2010. Les éleveurs pourront également, pendant 1 an, déboucler et reboucler les animaux nés avant 2010 : il s'agit d'une possibilité laissée à l'éleveur, permettant d'accélérer la mise en place de l'électronique sur tout son cheptel, dans l'esprit du texte européen. Mais ce n'est pas une obligation.

Dès 2004, le ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche a décidé d'accompagner la filière ovine dans cet investissement dans le cadre de projets qui ont permis d'évaluer les possibilités de valorisation de l'identification électronique en élevage et tout au long de la filière. Ainsi à ce jour plus d'un million d'ovins ont déjà été identifiés électroniquement.

Le ministère a décidé de poursuivre son effort jusqu'en 2012, afin de pouvoir couvrir le surcoût de l'identification électronique lié au coût de la boucle. Une boucle « conventionnelle » coûte 0,20 euro. La boucle électronique qui sera mise en lieu et place de la boucle conventionnelle coûtera, en 2010, environ 1,20 euro. Le surcoût est donc d'un 1 Euro par animal. L'aide publique totale devrait donc être de près de 21 millions d'euros (20.720.958 M€) dont 50% attendu de financements communautaires au titre du FEADER.

[Loup]

Le loup est une espèce juridiquement protégée. La politique menée par l'Etat consiste à rendre compatibles le maintien des activités d'élevage et la présence pérenne de l'espèce. Cette politique repose sur un fort investissement, tant en moyens humains que financiers.

Depuis 2004, le MAAP finance les mesures de protection des troupeaux contre la prédation dans le cadre du dispositif 323 c du PDRH, pour un montant qui a atteint près de 5 millions d'euros en 2008.

L'ensemble des besoins ont à ce titre toujours été couverts, et le seront de nouveau cette année. Des ajustements budgétaires ont d'ores et déjà été réalisés pour compléter les enveloppes régionales (+ 1 M€).

Le MAAP a également mis en place des outils adaptés (mesures d'urgence) pour apporter des réponses concrètes dans les nouveaux territoires en voie de colonisation.

Par ailleurs, concernant l'indemnisation des dommages aux troupeaux, le MEEDDM a réactualisé, après consultation de la

profession, l'ensemble des barèmes afin de mieux en prendre la réalité des dégâts causés par le loup.

Aujourd'hui, la population française de loups est durablement installée et dans un état de conservation favorable. Prenant en compte cet équilibre, le plan national d'action sur le loup définit jusqu'en 2012 une gestion différenciée de la population de loups en vue de prévenir des dommages importants à l'élevage.

Cette gestion fondée sur des critères biologiques et anthropiques, permet des interventions encadrées dans les secteurs de colonisation et facilite le tir dans les zones de présence permanente de l'espèce. Elle offre l'autonomie locale nécessaire à une meilleure prévention des conflits.

Au-delà de la préservation d'une espèce, c'est aussi et avant tout celle de votre activité et des apports du pastoralisme en terme d'aménagement et de dynamique du territoire, qui recueillent notre vigilance.

A ce titre, le MAAP veillera encore à améliorer, dans l'avenir, le dispositif de gestion en vue de donner toute sa priorité à l'élevage ovin des zones concernées.

[Conclusion]

Il me reste à vous souhaiter un bon salon, durant lequel vous trouverez j'en suis sûr des idées, des témoignages et de l'énergie pour poursuivre cette belle route qu'emprunte aujourd'hui la filière ovine.

Je vous remercie de votre attention.